

## MODE OPERATOIRE

### Déclarer un incident, un dysfonctionnement et/ou établir une réclamation sur une formation

## Je souhaite déclarer un incident et/ou faire une réclamation



- Pour toute réclamation qui concerne la sélection pour l'admission en institut, veuillez vous référer aux consignes de parcoursup pour la formation en soins infirmiers ou des épreuves et/ou de constitution de votre dossier pour les autres formations.
- En formation ou en cours d'inscription en formation j'ai la possibilité de déclarer un incident ou de faire une réclamation.
- Seuls les parents des étudiants ou des élèves mineurs ont la possibilité de déclarer un incident ou d'effectuer une réclamation pour la formation, il est toutefois conseillé aux étudiants et aux élèves mineurs de communiquer directement avec CFP étant engagés dans une formation professionnalisante.

## Je transmets comment ?



- J'adresse un mail à [CFP@ch-niort.fr](mailto:CFP@ch-niort.fr) ou un courrier:
  - ➔ décrivant les circonstances de survenu de l'incident et/ou le dysfonctionnement faisant l'objet d'une réclamation, la date et heure de survenue, votre / vos interlocuteur (s)
  - ➔ Mentionnant, mes: nom, prénom, filière de formation
  - ➔ Mail à adresser à : [CFP@ch-niort.fr](mailto:CFP@ch-niort.fr)
  - ➔ Ou courrier à adresser à : **Centre de formations paramédicales de Niort 40 Av. Charles de Gaulle, 79000 Niort**

## Le traitement de ma demande



- Toute déclaration d'incident ou transmission d'une réclamation fait l'objet d'une attention par la direction du centre de formation.
- Dans une démarche d'amélioration, les signalements sont tracés et suivis sur un tableau de recours.